

**PROCES-VERBAL
 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
 DU CRE CORSE**

L'Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 18 décembre 2025 à 14h30.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée générale du 11 décembre 2025, cette seconde Assemblée se déroule sans condition de quorum.

L'Assemblée générale a été régulièrement convoquée, les adhérents du CRE Corse pouvaient voter par correspondance selon une procédure électronique sécurisée.

L'ordre du jour comporte les points suivants dont les trois premiers font l'objet d'un vote :

- Point n° 1 – Rapport moral et quitus 2025,
- Point n° 2 – Rapports financiers et quitus 2025,
- Point n° 3 – Budget prévisionnel 2026,
- Point n° 4 – Questions diverses

Ces résolutions et les documents afférents étaient consultables sur le site du CRE Corse.

Participation des votants :

	En nombre d'adhérents	En nombre de voix
Nombre total d'inscrits	34	234
Nombre de votants	6	40
Quorum à atteindre	9	59

Votes des résolutions objet du scrutin en nombre de voix :

Vote n°1 – J'aprouve le rapport moral et quitus 2025

	Nombre de voix	Pourcentage des voix
Oui	40	100%
Non	0	
Vote blanc	0	

Vote n°2 – J'aprouve les rapports financiers et quitus 2025

	Nombre de voix	Pourcentage des voix
Oui	40	100%

Non	0	
Vote blanc	0	

Vote n°3 – J'aprouve le budget prévisionnel 2026

	Nombre de voix	Pourcentage des voix
Oui	32	80%
Non	8	20%
Vote blanc	0	

L'ensemble des résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire sont donc adoptées.

La séance est levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal.



Laurent DUBORGET
Président du CRE Corse



Andréa PULICANI
Secrétaire Général du CRE Corse